

à lire "trois mois pour commencer les travaux" au lieu de "six mois". La motion première ayant été adoptée, Son Honneur déclare que l'échevin Erratt n'est pas dans l'ordre.

L'échevin Monk demande une première lecture du règlement fixant les endroits où la viande fraîche pourra être vendue, puis il introduit ensuite le règlement pour amender l'article 509, en fixant les prix pour les moteurs ; ce règlement subit sa première lecture.

DÉBATS

L'échevin Monk propose la première lecture du règlement pour l'émission de débetures pour un montant de \$97,333.33 à l'effet de renouveler les débetures de l'aqueduc dues cette année.

Le règlement est lu une seconde fois et approuvé.

L'échevin Erratt propose que les débetures de \$97,333.33 soient émises en dehors du fonds général d'amortissement de \$213,956.46 actuellement à la banque de Québec et que son Honneur le maire, le président du comité des Finances et le trésorier de la cité soient autorisés à faire l'achat des dites débetures qui seront placées au crédit du fonds général d'amortissement.

LE RÈGLEMENT DES \$210,000 L'échevin Erratt propose, secondé par l'échevin Larose que le conseil se forme en comité du tout, l'échevin Gordon au fauteuil, afin de considérer clause par clause le règlement au sujet des \$210,000.

L'échevin Gordon ayant pris le fauteuil lui alors le premier item au sujet de la somme de \$131,000 pour payer diverses dettes de la cité qui fut adoptée. La clause concernant le Pont St. Pierre, allouant \$22,000 pour ces travaux est aussi approuvée de même que les items de \$13,000 pour une nouvelle Station de Police ; \$1,000 pour un tuyau d'égoût à New-Edinburgh ; \$15,000 pour le tuyau d'égoût de la rue Lewis ; \$8,000 pour le tuyau de l'aqueduc et le tuyau principal d'égoût, \$2,000. L'item des terrains de l'Exhibition pour \$1,000 souleva une motion de l'échevin Heney, secondé par l'échevin O'Leary afin que \$7,000 soient dépensés pour les terrains de l'Exhibition et les autres \$3,000 pour des réparations au Marché By.

L'échevin O'Leary croit que la suggestion mérite considération, le marché By ayant grandement besoin de réparations. Cet amendement a été mis aux voix et est adopté.

L'échevin Gordon termine ensuite sa lecture quant aux items des grillages des rues, \$3,000, en tout un total de \$79,000 qui fut adopté.

L'échevin O'Leary souleva la question de transformer la rue King en un boulevard et demande que l'on s'occupe de cette question.

L'échevin Gordon dit qu'il y a un surplus de \$15,000 alloués au Pont Cummings sur lequel il pourra être pris quelque chose pour le boulevard projeté.

Le comité rapporta alors progrès et le règlement subit sa première lecture.

L'échevin Durocher, proposa un amendement secondé par l'échevin Bingham que \$3,000 soient ajoutés pour le macadamisage de la rue King et que le règlement ainsi amendé soit adopté.

L'échevin Erratt dit qu'il n'a pas voulu inclure aucune rue afin de ne pas créer de jaloux.

L'échevin Durocher répond qu'il ne demande qu'à faire remplir le milieu de la rue qui est des plus disgraciés et l'échevin Bingham se prononce dans le même sens.

L'échevin Heney se déclare aussi en faveur de la rue King et la question ayant été mise aux voix, le vote donne le résultat suivant : Contre :—Echevins Gordon, Hutchinson, Dalglish, Cox, Monk, McVeity, Erratt, Henderson.—18. Pour :—Echevins Borthwick, O'Leary, Heney, Laro, Bingham, Durocher, Roger.—7.

L'échevin Erratt propose alors que "L'Evening Journal" et "Le Canada" soient autorisés à publier le règlement tel que requis par l'acte.—Adopté.

L'échevin Gordon propose ensuite que l'échevin Dalglish qui était absent lors de la formation des comités des Marchés, de l'Aqueduc et des Propriétés.—Adopté.

Etc et c. conseil s'ajourne.

Dans la Capitale

Incendie Un désastreux incendie a éclaté nuit durant la nuit de lundi à la résidence de M. De Cœli à Ironside s. Les flammes se propagèrent rapidement et l'on attribue l'origine du feu à des incendiaires ; les pertes s'élevèrent à près \$1,500 qui sont en partie couvertes par les assurances.

À l'automne C'est de main soit qu'aura lieu la séance opérative et musicale donnée au couvent de la rue Rideau par les élèves de l'Alumnae. Tout promet un succès sans précédent. Le fait seul de dire que la représentation est sous la direction de madame Ganand vaut la meilleure réclame en faveur des demoiselles qui ont des rôles à remplir demain soir.

On y donnera la jolie opérette en un acte, intitulée : "La fontaine miraculeuse." À part cela, le programme musical est des plus attrayants. Nul doute qu'il y aura affluence considérable demain soir à la salle du couvent de la rue Rideau.

Notes Civiques. L'ingénieur de la cité, M. Perreault a mis plusieurs hommes à

Rendez-vous en Foule
JAMAIS PAREILLE VENTE
NE S'EST ENCORE VUE.
PIGEON, PIGEON & CIE.
49, 51, RUE RIDEAU.

L'ouvrage hier, pour faire le nettoyage des passerelles et des rues ; cette amélioration sera bien vue du public en général.

Les quelques personnes qui étaient opposées au règlement de l'enlèvement de la neige sur les trottoirs à l'aide de charreuses ont dû voir que ce système a très bien réussi durant l'hiver et a de beaucoup facilité la fonte de la glace sur les trottoirs qui ont été libres ce printemps bien avant les années dernières.

Le club de tir de Toronto, a manifesté l'intention d'envoyer un "team" à Ottawa pour contester la coupe du Gouverneur Général le 24 mai. Douze clubs ont manifesté l'intention de prendre part au concours.

À Travers la Ville. La vacance de Pâques dans les Ecoles séparées se termine demain. Ce soir l'ouverture du grand banquet annuel de l'Orphelinat St-Joseph. Rendons nous y en foule !

L'Institut Canadien français déménagera ses locaux le premier mai prochain dans le vaste local ci devant occupé par l'établissement du "Canada," rue Sussex, en face du local actuel de l'Institut. Ces locaux étant de beaucoup plus grands permettront de mettre de nouvelles tables de billard et de pool ainsi que d'autres.

Plusieurs personnes ont examiné hier le mur défectueux de la nouvelle bâtisse de la Compagnie des "Bank Note," sur la rue Wellington.

Réunion de la Société St. Pierre ce soir.

Une dame résidant sur la rue Bessier ayant avalé une aiguille, il y a une dizaine d'années n'y pensait plus lorsque il y a quelques jours elle ressentit de fortes douleurs au genou droit ; après examen il fut constaté que la mal-encastrement aiguille était restée à cet endroit et elle fut extraite immédiatement.

Jeudi soir à 7 h. p. m., il y aura une assemblée de l'Union St Antoine, cette société quoique n'ayant que deux ans d'existence possède en caisse la jolie somme de \$1700.

Le petit enfant merveilleux à 6 doigts à chaque main et à chaque pied est encore aujourd'hui avec sa mère à la chambre des Communes, dans le vestibule principal, où le nombre des curieux est très considérable. La mère fait ample recette avec cet enfant phénoménal.

La fonte des neiges se continue aujourd'hui avec rapidité et les rues par conséquent sont remplies d'eau.

L'industrie s'évit parmi la race chevaline depuis quelque temps.

Un chien morigé sur la rue N. L. son des pieds de ce genre étonnantes. L'inspecteur sanitaire pourrait voir ce détail.

Les voitures à lisses ont été mises de côté depuis quelques jours et les véhicules à roues circulent tout bien que mal par d'affreux chemins.

COURRIER DE HULL.

Réunion générale des membres de l'Union St. Thomas, ce soir.

Assemblée du club de raquette Le National, ce soir.

Il y a à Papin auville, huit demandeurs pour licences d'auberges et d'octroi pour commerce.

La magnifique maison de M. Treau de Cœli située à Ironside, destinée pour un magasin de commerce qui devait s'élever vers le 15 d'avril a été réduite en cendres, ces jours derniers. Prix, environ \$15,000 à \$2,000. On croit que le feu a été mis.

CONSEIL DE VILLE DE HULL.

À 6 h. ures, ce matin, a eu lieu à l'hôtel de ville l'assemblée régulière du conseil de ville, sous la présidence de son Honneur le maire A. Rochon.

Étaient présents les échevins Marston, S. mar, Graham, Viar, Landry, Leduc et Scott.

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues et approuvées. L'échevin Landry demanda la reconnaissance de la motion concernant les amendements à la charte passée à la dernière assemblée.

Plusieurs communications et comptes sont lus et déposés sur la table entre autres :

Une requête des électeurs de la Petite Ferme, demande un conseil de ne pas accorder de licence d'auberges à cet endroit.

M. A. Landry, demanda une réduction sur la taxe des baux public. Une réduction de \$5 par bain est accordée.

M. Guévremont offre de fournir les déchet de pierre de sa carrière

pour le pierrage des rues de la cité pourvu que la Corporation paie les frais de charroage. La demande est accordée.

La lettre de M. E. B. Eddy, ainsi que les communications ci-haut mentionnées sont prises en considération.

Les autres pétitions et les comptes présentés sont renvoyés à leurs comités respectifs.

Les plans et estimés de la rue projetée dans le quartier No 2 sont maintenant déposés au bureau de l'ingénieur de la cité.

La requête des marchands de la rue Principale demandant qu'un constable soit en devoir depuis minuit jusqu'à 5 heures du matin pour sauvegarder la propriété publique.

M. l'échevin Landry propose, secondé par l'échevin Viar, que le chef de police Genest soit autorisé à engager un constable le plus dans la force de police.

M. l'échevin Leduc propose en amendement, secondé par l'échevin Scott, que M. Alphonse Guibault soit engagé comme constable.

Pour l'amendement, les échevins Marston, Scott et Leduc.

Contre, les échevins Simard, Viar, Graham et Landry.

Le vote est le même pour la motion principale. Motion et amendement perdus.

La requête de M. E. B. Eddy demandant la permission de placer une voie ferrée sur la rue Albert est accordée.

L'échevin S. mar propose, secondé par l'échevin Marston que le chef de police soit autorisé à faire réparer le petit marché dans le quartier No. 5 et d'y placer un déviateur avec 500 pieds de bryaux en permanence pour l'usage de la brigade du feu en cas d'incendie. Adopté.

L'échevin Scott, propose, secondé par l'échevin Graham que le tarif des licences d'auberges et magasins pour cette année soit le même que l'année dernière et que les applications, certificats et le montant de la licence soient déposés entre les mains du trésorier le ou vers le 26 avril courant, à 10 heures du matin, et qu'avis public soit donné en conséquence.

Le conseil ordonne qu'une assemblée spéciale soit convoquée pour mardi, le 14 courant pour la révision et l'homologation de la liste électorale.

L'échevin Graham fait rapport de certains maintenus existant entre l'ingénieur et les employés de la maison de pompe concernant la surveillance des canalisations. Des ordres ont été donnés pour remédier à cet état de chose.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Leduc, que la motion approuvée le projet des amendements à être introduits à la charte de Hull et aux actes qui l'amendent, passe à une assemblée spéciale de ce conseil tenue le 20 mars prochain, soit reconvoquée et qu'au lieu des amendements alors proposés et approuvés, ce conseil procède à une r. font générale de la dite charte. Adopté.

L'échevin Viar votant contre et l'échevin Leduc, propose, secondé par l'échevin Viar, que le comité composé de Son Honneur le maire et MM. les échevins Graham, Scott et Leduc et MM. N. Tremblay, E. D'Orsonnets et le secrétaire-trésorier soit formé pour préparer la r. font de la charte avant que proposé dans la motion précédente.

L'échevin Viar votant contre. Le conseil s'ajourne au 26 avril à 10 heures du matin.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mercredi 4.—Moïse Carrière, perturbateur de la paix publique, dans la rue C. aréno, se voit condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais.

Mathew Wh lan, vieil ivrogne ayant été traduit le semaine dernière pour la même offense, et libéré sous la promesse de prendre la tempérance, ce qu'il n'a pas fait, Son Honneur le condamne à \$2 d'amende et \$2 de frais ou 8 jours de prison, c'est la prison qu'il a dû choisir faute de métal.

Cbs. Mainville, trouvé ivre et causant du tapage sur la rue, condamné à \$5 d'ame et de \$2 de frais.

David Brigg, accusé de vol d'un portefeuille appartenant au Jc. Welton M. P., cause remise à v. vendredi.

Emma Palmer, accusée de tenir une maison ma. fa. néé, cause remise à demain.

MARIAGE

A l'église Saint-Joseph, lundi le 2 avril, Frederick, la plus jeune des filles de G. F. Billard, député ministre des Travaux Publics, à J. F. Jay, ingénieur civil, de Québec M. Luderger Catalier agissant comme père de ce dernier.

Solution D'ANTIPYRINE DE TROUETTE Calme instantanément et guérit les Migraines, Neuralgies, Coliques hépatiques et Néphrétiques, Asthme, Emphyème, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Maladies nerveuses et en général toutes les Maladies où la DOULEUR joue le principal rôle.

Plus de Malades de la POITRINE DE LA Eucalyptine Le Brun (la Phthisie, les Bronchites, les Catarrhes pulmonaires, l'Eucalyptine Le Brun) Le Brun, Pharmacien-Chimiste 50 et 52, Faubourg Montmartre et 47, rue Lafayette, PARIS

AVIS L'administration du Journal "Le Canada" ne sera responsable d'aucun article ou notice en son nom à moins d'un ordre signé par le directeur, M. Oscar McDonell.

VOITURES D'ENFANTS de toutes descriptions à la SALLE DES VARIÉTÉS et MAGASIN de FOURNITURES pour MAISONS. 532 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

VINAIGRE VINAIGRERIE DE KINGSTON. A. HAZZ & CIE., MANUFACTURIERS de Vina Blanc, Cidre, Malté et autres VINAIGRES. Garantis Purs sous tous les Rapports. EN VENTE à OTTAWA Par tous les Principaux Epiciers.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ Avis est par le présent donné que la Société existant sous les noms de J. B. Dorion & Delorme, artistes photographes de la cité d'Ottawa a été dissoute de consentement mutuel.

JAMES HOPE & CIE., Colis des Russ, Sparks & Elgin, Ottawa. JEUDI, 23 MARS COURANT.

DISCOURS — M. F. DUPONT, M. P. POUR BAGOT. SUR LA RÉCIPROCITÉ ILLIMITÉE PRONONCÉ À LA CHAMBRE DES COMMUNES le 23 Mars, 1888.

C'était à peu près la même condition d'affaires dans les autres comtés de la province de Québec, et voilà l'état de torpeur dans lequel se trouvait notre commerce, notre industrie, et notre agriculture. C'est à cela, c'est à ces maux considérables que c'est due la politique de la protection, et qu'est due aussi la popularité qui s'est attachée depuis à cette politique-là.

Il est étonnant, que tant d'homme politiques intelligents et expérimentés qui se trouvent parmi les honorables membres de ce côté-ci de la Chambre n'aient pas encore saisi le sentiment populaire exprimé d'une manière aussi tranchée qu'il l'a été en 1882 et en 1887.

Quelle a été, M. l'Orateur, depuis 1879, époque où le tarif protecteur a été établi dans la province de Québec, quelle a été la condition des affaires ? Personne ne doit hésiter à admettre que depuis cette époque on a vu notre industrie se relever ; on a vu notre agriculture se développer ; on a vu notre classe mercantile se lancer dans les industries commerciales et remporter des succès si encourageants que le commerce n'est guère ralenti depuis, que l'industrie a toujours prospéré et que l'agriculture, — je ne crains pas de le dire malgré ce qu'on dit l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) et d'autres honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, — est satisfaite de sa position, quoiqu'il n'est guère possible de trouver dans le monde des hommes entièrement satisfaits de leur position.

Le changement opéré par la politique nationale a été tel que nous avons maintenant un marché local pour la consommation non seulement d'une grande partie des produits de notre agriculture, mais aussi pour la consommation des produits de nos manufactures. J'ai entendu l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) dire que notre industrie s'était tellement développée dans la province de Québec qu'il y avait un surplus de marchandises fabriquées qui restaient sur les bras des marchands de gros, et que c'était un inconvenient grave.

Que font les américains, M. l'Orateur, quand ils ont des surplus de marchandises, — et personne n'hésite à croire qu'aux États-Unis il arrive souvent des pléthores dans les différentes lignes de fabrique. Ce que font les Américains, l'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) ne doit pas l'ignorer. Ils font ce que l'honorable député appelle des coalitions, et ils s'en viennent en Canada solliciter des lots énormes de marchandises à plus bas prix qu'ils ne vendent sur leurs marchés. C'est pour conserver leur prix sur le marché américain qu'ils font du marché canadien et du marché des autres nations qui n'ont pas un tarif suffisant, un marché à sacrifice. Et c'est avec ces sacrifices qu'ils viennent à bout, comme ils sont venus à bout de le faire ici de 1874 à 1878, de faire périr l'industrie dans les pays où ils ont intérêt à écoulent leurs marchandises. Pourquoi les États-Unis qui ont une industrie si solidement assise, une industrie qui date de cinquante années, pourquoi n'établissent-ils pas de libre échange avec la Grande-Bretagne ? Pourquoi n'ouvrent-ils pas leur marché aux autres nations du globe ? L'honorable député de Berthier (M. Beausoleil) dit qu'en Europe le travail est trop bon marché. Mais, M. l'Orateur, si le travail est à bon marché en Europe, il y a aussi la distance à parcourir pour venir faire la compétition aux Américains sur le marché, il y a le transport des marchandises qui équivalent à quelque chose ; et comment se fait-il que les Américains qui réservent pour eux leur propre marché, pour leur industrie, pour leurs produits agricoles aient le moyen d'aller faire de la compétition sur le marché anglais ? Ils devraient se trouver sur un pied d'égalité avec les manufacturiers de la Grande-Bretagne. Mais les États-Unis

paraissent comprendre autrement leurs intérêts que ne les comprend mon honorable ami. Le député de Berthier (M. Beausoleil) et quelques honorables députés de cette Chambre ont prétendu qu'en ayant la réciprocité avec les États-Unis, les américains viendraient ici nous bâtir des manufactures. Ah ! M. l'Orateur, quelle illusion ! Un peuple qui depuis cinquante ans s'impose des sacrifices pour faire progresser son industrie, pour développer ses ressources naturelles irait, après avoir fait tous ces sacrifices, jeter ses capitaux dans un pays étranger pour y développer des industries ! Il irait faire cela, lorsque ce pays étranger aurait enlevé les barrières qui existaient entre eux, c'est-à-dire lorsqu'il serait libre de transporter ses marchandises dans ce pays et d'y ruiner les manufactures fondées aux dépens du crédit national ! Je ne crois pas que les Américains tiennent une telle ligne de conduite. Au reste, nous l'ancien traité de réciprocité, de 1854 à 1866, peut-on mentionner un seul cas dans lequel les Américains nous ont fourni des capitaux pour fonder des industries dans notre pays ?

Donc, je crois, et tout homme raisonnable devrait croire qu'il est peu convenable de compter sur le manque de patriotisme de la nation américaine pour avoir une industrie nationale dans la Paissance du Canada. Une nation doit compter sur elle-même avant tout pour développer l'industrie nationale. Si nous ne pouvons pas développer notre industrie, personne ne viendra le faire pour nous. Et si nous ne le faisons pas, ou si nous laissons périr celles qui existent il arrivera ce qui est arrivé de 1874 à 1878 : nos ouvriers prendront la route de l'étranger ; nos cultivateurs se trouveront sans marché local pour l'écoulement des produits de notre agriculture, et l'émigration augmentera dans une proportion effrayante.

Voilà quel sera le résultat de la banqueroute de notre industrie nationale. On a prétendu que nos manufactures étaient en état de faire de la compétition avec les manufactures des États-Unis. Cette prétention n'est pas raisonnable pour la raison que j'ai donnée tout-à-l'heure, et il y a encore d'autres raisons qui militent contre cette assertion.

M. l'Orateur, l'industrie américaine est au contraire développée que la nôtre. Les capitaux engagés dans ces industries sont immenses. Ils représentent des centaines de millions pour chaque million que nous avons engagé dans les nôtres. Comme je le disais, il y a un instant — j'aime à le répéter encore pour faire comprendre à la Chambre toute la force de cet argument, — il est trop facile aux manufacturiers des États-Unis qui représentent des centaines de centaines de millions de capital de faire des sacrifices, et de faire la guerre aux industries canadiennes de même nature, dans lesquelles il n'y a que quelques millions de piastres engagés, et ensuite, ces industries étant disparues, messieurs les Américains auront le contrôle de notre marché comme du leur.

Tel serait le libre échange absolu entre les deux pays. Maintenons. M. l'Orateur, un homme d'État très distingué, un penseur profond, s'écriait un jour en parlant des industries nationales de la France :

"Je comprends qu'une nation puisse l'être et pour s'imposer les sacrifices si lourds qu'il faut faire pour créer chez elle l'industrie nationale ; mais ce que je ne puis concevoir, ajoutait-il, c'est qu'une nation ayant fait ces sacrifices, laisse ensuite périr l'industrie nationale."

M. l'Orateur, quel est l'horticulteur qui veut orner sa résidence ou planter des arbres fruitiers ; que fait-il pour protéger ces jeunes arbres après la plantation ? Il les assujétit, en leur donnant, ce que les hommes de l'art appellent un tuteur. Quand ils ont grandi, qu'ils commencent à porter des fleurs, et que tout fait prévoir qu'ils pourront bientôt porter des fruits, l'homme de l'art élève ce que l'on appelle des bris-vents pour empêcher les vents impétueux qui soufflent à travers la campagne, de renverser les jeunes arbres ou d'en briser les rameaux qui devraient bientôt donner des fruits ; ou pour empêcher que les fruits ne soient jetés sur le sol avant d'avoir atteint leur maturité. Ainsi, M. l'Orateur, fait l'homme prévoyant qui veut fonder l'industrie nationale.

Une nation qui n'a pas d'industries nationales mérite-t-elle le nom de nation ? Non ; jamais. Une nation qui ne peut pas se suffire à elle-même et qui est toujours obligée de tout acheter à l'étranger, mérite-t-elle de porter le nom de nation.

Je prie Dieu que ce soit le bon des deux camps. A continuer